

16 Prendre en compte et gérer les nuisances de l'activité : bruits et odeurs

Définition

Le bruit est insidieux ; il n'est pas perçu de la même façon par tous. La «tolérance» varie d'une personne à une autre.

Le bruit est le cinquième sujet de plainte concernant l'environnement local (après la circulation routière, la pollution de l'air, la dégradation des paysages et les déchets).

La perception de mauvaises odeurs est elle aussi subjective, elle peut entraîner des désagréments, et de mauvaises relations avec le voisinage...

Objectifs

- Evaluer les nuisances.
- L'objectif est de pouvoir repenser son système de production pour limiter les nuisances.

Pistes d'action

- Questionner le personnel et le voisinage.
- Renseignez-vous sur la réglementation.
- Si nécessaire, faire mesurer les nuisances sur les postes de travail et en limite de propriété.

Curseurs de performance

> Existence/absence de plaintes ou remarques.

